



Missions locales : les groupements de créateurs permettent tout autant d'accéder au salariat que de créer son entreprise

Le 14 septembre prochain, l'ANGC (Association nationale des groupements de créateurs), le réseau qui regroupe des conseillers de missions locales qui accompagnent des jeunes dans leur projet de création d'activité (entreprise, association, emploi), présentera à son conseil d'administration son rapport d'activité pour 2016, avec des chiffres détaillés sur le parcours des bénéficiaires. Un an après leur sortie du dispositif, 33 % des personnes ayant participé à la première phase d'accompagnement (voir encadré) avaient un contrat de travail de plus de six mois (CDI ou CDD), tout comme 28 % de ceux qui ont finalisé le parcours. Par ailleurs, 33 % des participants à la deuxième phase avaient créé leur entreprise ou étaient sur le point de le faire un an après leur sortie du dispositif.

Résolument axés sur les publics faiblement qualifiés (40 % des bénéficiaires avaient un niveau infra bac en 2016), les groupements de créateurs ont permis l'accès à l'emploi de 33 % des participants à la première phase du programme un an après leur sortie du dispositif, et de 28 % de ceux qui l'ont poursuivi jusqu'au bout.

Par ailleurs, 27 % des bénéficiaires ayant participé à la première étape ont créé ou sont en voie de créer leur activité ; la proportion s'élève à 33 % pour ceux qui ont suivi le deuxième volet du programme, dédié à la formation. C'est l'un des enseignements du rapport d'activité qui sera présenté le 14 septembre prochain au conseil d'administration de l'Association nationale des groupements de créateurs.

"Nous avons accompagné cette année 1 000 jeunes en phase d'émergence du projet et 200 ont poursuivi avec la phase de formation", explique Cécile Campy, directrice adjointe de l'ANGC. "Notre méthode d'accompagnement repose sur l'approche développée par le psychologue Carl Rogers et elle est centrée sur les souhaits de la personne accompagnée. Nous avons mené une évaluation d'impact, publiée en novembre 2016, qui démontre que les jeunes accompagnés ont envie de se former."

Favoriser les publics faiblement qualifiés

En 2016, 40 % du public accompagné avait un niveau infra bac et 78,5 % avaient au maximum un niveau bac. Un tiers des personnes sorties à la fin de la phase d'émergence ont obtenu un emploi dans l'année qui a suivi, 10 % ont intégré une formation, 14 % ont créé une société et 13 % étaient en voie de le faire. Un an après avoir suivi la formation Duca (diplôme universitaire de création d'activité), 28 % des participants avaient un contrat de travail, 14 % étaient en formation, 20 % avaient créé leur propre activité et 13 % d'entre eux étaient en cours de création. Il faut noter que 61 % des créateurs d'entreprise avaient opté pour le statut d'auto-entrepreneur et que 42,5 % de ceux qui ont décroché un contrat de travail étaient en CDI.

Grâce à l'obtention de moyens, dans le cadre du Programme d'investissements d'avenir en janvier 2016 et de la fondation "la France s'engage" un an plus tard, l'ANGC a pu structurer et développer ses actions. Ainsi,

Un accompagnement en deux phases

L'accompagnement mis en œuvre par les groupements de créateurs repose sur deux phases.

La première est consacrée à l'émergence du projet et s'articule autour de trois entretiens individuels dédiés à la connaissance de soi, la définition d'une idée de création d'activité et la découverte de l'environnement dans lequel la mettre en œuvre, avec un atelier collectif pour mettre en adéquation ces trois points.

Ensuite, débute la formation pour préparer le diplôme universitaire de création d'activité, inscrit au RNCP depuis avril dernier, et obtenu en 2016 par 57 % des stagiaires l'ayant préparé.

deux ateliers de mutualisation ont été organisés, auxquels ont participé 14 des 17 groupements en activité pour professionnaliser leurs pratiques. En outre, la création d'un label permettra de garantir et d'homogénéiser la qualité des prestations d'accompagnement. Deux groupements sont d'ores et déjà labellisés (Paris et Marne-la-Vallée) et cinq autres sont candidats à l'obtention du label.

ACTIONS DE SENSIBILISATION DANS LES MISSIONS LOCALES

Cinq nouveaux groupements devraient voir le jour avant la fin de l'année 2017, l'objectif étant d'arriver à 30 en 2019. De plus, l'ANGC compte poursuivre ses actions de sensibilisation dans les missions locales "au phénomène d'autocensure des jeunes ayant envie d'entreprendre", pour "leur permettre de faciliter et d'accompagner l'expression des projets de ces jeunes". Dans ce cadre, 655 professionnels de 197 missions locales ont participé à l'une des 62 sessions organisées sur deux jours entre mars 2016 et janvier 2017.

Toute reproduction ou transmission de cette dépêche est strictement interdite, sauf accord formel d'AEF.

Cette dépêche vous a été transmise avec l'aimable autorisation d'AEF, agence spécialisée d'information. Si vous souhaitez recevoir leurs informations, n'hésitez pas à vous connecter sur www.aef.info afin de découvrir le service pour une période d'essai gratuite.

Testez AEF